

COMpte RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le jeudi vingt-deux avril à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. Afin de respecter le caractère public, la séance est retransmise en direct sur la page Youtube de la commune via le site internet.

Secrétaire de séance : Anne BERTHELÉ.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Isabelle LOMMERT (à partir de 21^h20 - *point 5*), Rémy GENDROT (à partir de 21^h - *point 4*), Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Nathalie LE DÉVÉHAT, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIENO, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

Excusés : Stéphane GUILLOU (pouv. à Hervé LHERMITTE), Isabelle LOMMERT (jusqu'à 21^h20 - pouv. à Florence HUGUENIN), Rémy GENDROT (jusqu'à 21^h), Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Véronique TAVERNIER), Nadia MEZIANI (pouv. à Nathalie LE DÉVÉHAT).

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 25 mars 2021.

1 - DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Anne BERTHELÉ, conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance afin d'étoffer l'équipe des conseillers municipaux délégués dans le domaine de l'Enfance - Jeunesse.

2 - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

A la suite de la désignation d'une nouvelle conseillère municipale déléguée et conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de fixer la nouvelle répartition des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée, comme suit :

- Maire : 46,20 % ;
- 6 adjoints : 15,30 % ;
- 1 conseillère municipale déléguée : 15 % ;
- 1 conseillère municipale déléguée : 4 % ;
- 1 conseiller municipal délégué : 3 % ;
- 1 conseiller municipal délégué : 1,90 % ;
- 5 conseillers municipaux délégués : 1,70 %.

Cette nouvelle répartition des indemnités sera effective à compter du 23 avril 2021.

3 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Trésor Public a sollicité la commune pour l'admission en non-valeur des créances dont le recouvrement est compromis (recouvrement amiable et procédures de recouvrement forcé vains et inopérants) pour un montant total de 7 626,39 €. Le Conseil Municipal a décidé de passer en non-valeur la somme de 2 710,39 € et sollicite le Trésor Public pour recouvrir le montant restant, soit 4 916 €.

4 - ALEC – RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL D'ÉNERGIE PARTAGÉ 2021/2023

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention d'adhésion CEP (Conseil d'Énergie Partagé) avec l'ALEC, pour la mise à disposition d'un "conseiller énergie" à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de 12 mois, renouvelable jusqu'à deux fois pour un montant annuel de 350,10 € (adhésion à l'ALEC : 0,10 €/hab.) et 3 045,87 € (1,45 €/hab.) pour le service Conseil Énergie Partagé. Il est précisé que Rennes Métropole prend à sa charge 40 % du montant de l'adhésion de la commune au Conseil Energie Partagé.

5 - FGDON ILLE-ET-VILAINE – RENOUVELLEMENT CONVENTION - 2021/2024

(Contre : 0 / Abstention : 1 - Jean-Yves QUÉLENNEC / Pour : 22).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention liant la commune aux services du FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un montant annuel de 210,00 €.

6 - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) - RENOUVELLEMENT CONVENTIONS D'ADHÉSION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux nouvelles conventions avec la LPO pour la période 2021 - 2025 d'un montant annuel de 1 940 € (soit un montant total de 9 700 €) pour les sites des zones urbaines et de 2 665 € (soit un montant total de 13 325 €) pour le site "Les Prairies d'Olivet Espace Naturel Sensible".

7 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2022

Sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale, 9 Montgermontais qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2022 pour l'Ille et Vilaine :
Jérôme CORNILLEAU, Yvette AGAESSE, Fabien TESTARD, Marion COQUET, Marie ROCHER, Corinne YOUNSI ép. MOREL, Mathieu GUYOT, David DENIS, Jocelyne BESNARD ép. KERHERVE.

8 - RENNES MÉTROPOLE - GESTION DU CHAUFFAGE URBAIN - EXERCICES 2015 ET SUIVANTS - CONTROLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du chauffage urbain par Rennes Métropole pour les exercices 2015 et suivants.

9 - INFORMATIONS

- **Point COVID**
- **Élections régionales et départementales : 20 et 27 juin 2021**
- **Inauguration Pôle Enfance Jeunesse**

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 28 avril 2021

**Le Maire,
Laurent PRIZÉ**

